



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 1^{er} février 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 1^{er} jour du mois de février 2016, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2016;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**

7.1. Législation :

- 7.1 Autoriser Madeleine Corbeil comme cosignataire pour paiement sur « Acces D »

7.2. Administration :

- 7.2.1. Demande de révision salariale de l'employé no. 71-0128
- 7.2.2. Dons, commandites et soutien aux organismes 2016
- 7.2.3. Demande de subventions à Emploi-Québec 2016
- 7.2.4. Suivi – Dossier gestions des ressources humaines
- 7.2.5. Cotisation à l'ADMQ – 2016
- 7.2.6. Renouvellement – Offre de services juridiques
- 7.2.7. Adhésion à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-

Maire

Sec. Très.

l'Outaouais (ajout de nouvelles municipalités)

- 7.2.8. *Régularisation de certains chemins avant la rénovation cadastrale (mandat 2083)*
 - 7.2.9. *Demande pour l'installation d'une antenne sur le toit de l'Hôtel-de-Ville;*
 - 7.2.10. *Demande de réclamation pour taxes d'ordures*
 - 7.2.11. *Lettre d'appui au CPE Aux Milles Couleurs*
 - 7.2.12. *Adoption de la liste préliminaire des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes et mandats*
 - 7.2.13. *Suivi au dossier de la Directrice générale*
- 7.3. Sécurité publique :**
- 7.3.1. Sécurité civile :**
 - 7.3.1.1. *Appel de candidatures pour des patrouilleurs à vélo 2016*
 - 7.3.1.2. *Marathon canadien de ski*
 - 7.3.1.3. *Formation des nouveaux pompiers*
 - 7.3.2 Sécurité incendie :**
- 7.4. Voirie municipale :**
- 7.4.1. *Appel d'offres pour des travaux de réfection de la Montée Legault dans le cadre du Programme TECQ*
- 7.5. Hygiène du milieu :**
- 7.5.1. *Suivi-Dossier du rapport d'analyse de l'érosion du Lac Hotte*
- 7.6. Aménagement, urbanisme et environnement :**
- 7.6.1. *Avis de motion pour un règlement sur le programme de revitalisation - Subvention*
 - 7.6.2. *Demande PIIA – 3, rue St-André*
 - 7.6.3. *Demande CPTAQ – 802, Route 321 Nord*
 - 7.6.4. *Renouvellement de mandat - membres du Comité consultatif d'urbanisme*
 - 7.6.5. *Offre de services de l'OBVPN – Installation septique et bande riveraine*
 - 7.6.6. *Avis de motion pour un règlement relatif à la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques*
 - 7.6.7. *Avis de motion pour un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques*
- 7.7. Loisirs et culture :**
- 7.7.1. *Participation à la Journée des bibliothèques*
 - 7.7.2. *Demandes concernant l'événement « Tour de la Petite-Nation BMR »*
 - 7.7.2.1. *Mandat – Signature de l'entente avec la CLP pour l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 »*
 - 7.7.2.2. *Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité pour l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 »*
 - 7.7.2.3. *Demande de passage sur le territoire pour l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 »*
 - 7.7.3. *L'Association pour Personnes Handicapées de Papineau demande la gratuité de la salle « La Parenté »*
 - 7.7.4. *Le Pavillon du Parc demande la gratuité pour une salle*
 - 7.7.5. *Recommande le réengagement du chef de camp*
 - 7.7.6. *Tarifcation pour le camp de jour*
 - 7.7.7. *Achat de chaises supplémentaires*
 - 7.7.8. *Rénovation de la bibliothèque*
 - 7.7.9. *Reprise de la gestion de la machine à café*
 - 7.7.10. *Demande d'accès au gymnase de l'école J.M.Robert*
 - 7.7.11. *Gala sportif Papineau 2016*
 - 7.7.12. *Demande de passage sur le territoire pour l'événement « La Grande tournée des écoles »*

8. Correspondance à la Secrétaire-trésorière;
9. Rapport des comités;
10. Varia;
11. Calendrier mensuel;

Date	Heure	Rencontre

12. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1602-25

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1602-26

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 7.2.13.1 *Création d'un comité de négociation (départ de la Directrice générale et secrétaire-trésorière)*
- 7.2.13.2 *Remplacement temporaire de la Directrice-générale et secrétaire-trésorière*
- 7.2.14 *Demande d'audit sur l'organisation de la municipalité de Saint-André-Avellin par une firme de professionnels reconnue*
- 7.2.15 *Remboursement CIMA+ - Frais pour désamiantage du Théâtre des Quatre Soeurs*
- 7.2.16 *Plan de gestion des castors*
- 7.4.2 *Suivi PRRL – Réception des demandes*
- 10.1 *Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JANVIER 2016**

1602-27

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2016 est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi de différents dossiers.

5. PAROLE AU PUBLIC

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. ADOPTION DES DÉPENSES

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

Le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim ou son représentant certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **102 568,64 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **156 905,54 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

ADOPTION DES DÉPENSES

1602-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim ou son représentant sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES

7.1. LÉGISLATION :

7.1. LÉGISLATION :

7.1.1. AUTORISER MADELEINE CORBEIL COMME COSIGNATAIRE POUR PAIEMENT SUR « ACCES D »

1602-29

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Madeleine Corbeil comme cosignataire pour tout paiement effectué sur le système « Acces D ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2. ADMINISTRATION :

7.2.1. DEMANDE DE RÉVISION SALARIALE DE L'EMPLOYÉ NO. 71-0128

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.2. DONS, COMMANDITES ET SOUTIEN AUX ORGANISMES 2016

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.3. DEMANDE DE SUBVENTIONS À EMPLOI-QUÉBEC

1602-30

ATTENDU QU' il y a différents projets pour des travaux prévus dans les secteurs de la voirie, de l'aréna, des parcs, du service d'incendie et d'urbanisme pour l'année 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, est autorisé à faire les demandes auprès du Centre local d'emploi de Papineauville concernant l'embauche de personnes en attente de travail ou prestataires d'assurance chômage ou d'assistance sociale pour les secteurs suivants et ce, dans le cadre d'une subvention d'Emploi-Québec :

Secteur	Nbre/postes	Nbre/semaines	Nbre/d'heures	Salaire
Voirie municipale	2	30	40	2,00 \$ de plus que le salaire minimum
Aréna	1	30	40	
Entretien parcs	1	30	40	

ET QUE monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, soit autorisé à faire paraître une annonce dans le journal Revue de la Petite-Nation et à Emploi-Québec en ligne pour combler les postes mentionnés ci-dessus de faire une pré-sélection des candidatures reçues et de faire les entrevues des candidats retenus en collaboration avec les membres du comité et la personne responsable du secteur concerné et de faire leurs recommandations au conseil municipal;

ET QUE madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, monsieur Richard Léger ou son représentant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ces emplois;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 341;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.2.4. SUIVI – DOSSIER GESTIONS DES RESSOURCES HUMAINES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.5. COTISATION À L'ADMQ – 2016

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.6. RENOUVELLEMENT – OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES DE DEVEAU AVOCATS – OUTAOUAIS (1^{ER} FÉVRIER 2016 AU 31 JANVIER 2018)

1602-31

ATTENDU QU' en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Saint-André-Avellin a accepté, de ses aviseurs légaux, une offre de services juridiques afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 18 janvier 2016 préparée à cette fin par Deveau Avocats - Outaouais;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats - Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 2 ans, soit du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2018;
- **Coût forfaitaire** : 800 \$ par année, taxes en sus, pour un total de 1 600 \$ pour les deux années, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : taux horaire variant de 150 \$ à 205 \$ de l'heure, en fonction du taux horaire de l'avocat attribué au dossier;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 10 % du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.2.7. OBJET : ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES MUNICIPALITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE, DENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-LYTTON ET SAINTE-THÉRÈSE DE LA GATINEAU À « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

1602-32

ATTENDU QUE la Municipalité de régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.8. RÉGULARISATION DE CHEMINS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

1602-33

ATTENDU QUE lors des travaux pour leur mandat (2083), la firme François Gauthier arpenteur-géomètre, a détecté des cas de chemins à régulariser nécessitant la fermeture et la rétrocession d'une partie de l'ancienne Route 321 Nord sur une partie des lots 446, 447, 448, 449, 462, 463, 476, 487, 521-2, 522-6, 530, 531, 532, 535, 536, 537, 538 et 555 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QUE lors de ces mêmes travaux, il a été détecté des cas de chemins à régulariser nécessitant la fermeture et la rétrocession selon le titre #32079 sur une partie des lots 543 et 544 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU' il a également été détecté des cas de chemins à régulariser nécessitant la fermeture et la rétrocession sans désignation cadastrale sur une partie des lots 469 et 471 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin;

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QU' il a été aussi détecté des cas d'empiétement de rue sans titre (subdivision) à régulariser nécessitant la préparation d'une description technique relativement à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales sur les lots 472-17, 472-20, 473-31 et une partie du lot 488 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU' il s'agit de fermetures de parties de chemins aujourd'hui désaffectés et faisant l'objet d'un projet de règlement municipal de fermeture de chemin et de rétrocession aux propriétaires adjacents, et pour lesquels le conseil municipal fait passer le bien du domaine public au domaine privé;

ATTENDU QU' il s'agit de fermer et rétrocéder aux propriétaires adjacents cesdites parties de terrains afin qu'ils puissent inclure ces parcelles à leurs terrains déjà existants;

ATTENDU QU' il est requis de procéder à la préparation de description technique par un arpenteur-géomètre afin d'effectuer ultérieurement les procédures prévues à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales dans les cas des empiétements de rue;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal désirent procéder à la régularisation des cas de chemins mentionnés précédemment, soit la fermeture et la rétrocession aux propriétaires adjacents d'une partie des lots concernés, telles qu'elles seront montrées sur les plans déposés par M. François Gauthier, arpenteur-géomètre, pour qu'ils soient définitivement fermées au public et passent du domaine public au domaine privé;

ET QUE cette régularisation permettra aux propriétaires adjacents d'inclure ces parcelles à leurs terrains déjà existants;

ET QUE les membres du conseil municipal désirent procéder à la régularisation des cas d'empiétement de rue sans titre (subdivision) telles qu'elles seront montrées sur les plans déposés par M. François Gauthier, arpenteur-géomètre, pour qu'ils deviennent la propriété de la municipalité suivant les procédures décrites à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales;

ET QUE la direction générale, est autorisée à communiquer avec les résidents concernés;

ET QUE la firme François Gauthier soit mandaté à préparer les descriptions techniques telles que décrites dans l'offre de service du 18 janvier 2016;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 15000 417.

ET QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.9. **AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE SUR LE TOIT DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

1602-34

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Internet Papineau a déposé une demande pour l'installation d'une tour de télécommunication, sur le toit de la Mairie;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ce type d'antenne permettrait d'améliorer la qualité du service internet aux abonnés de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet équipement ne nécessite aucune implication financière provenant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise l'organisme Internet Papineau à procéder à l'installation d'une antenne sur le toit de l'Hôtel-de-Ville et ce, après vérification par leur technicien et l'approbation de messieurs Jean-Pierre Malette, Directeur du Service incendie et Roger Valade, Inspecteur municipal;

ET QUE ces derniers seront responsables de tous dommages pouvant survenir lors de l'installation ou à la suite de ladite installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.10. **DEMANDE DE RÉCLAMATION POUR TAXES D'ORDURES**

1602-35

ATTENDU QUE par correspondance, le Groupe Yves Gagnon – BMR nous a fait part de ses constats en rapport de la cueillette des ordures et par ce fait, demande un ajustement de la tarification pour le service d'ordures commercial et demande un remboursement pour les années 2013, 2014 et 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une vérification auprès de l'entrepreneur Services sanitaires André Hayes et que ce dernier a confirmé ne plus faire de cueillette d'ordures depuis ± juillet 2015 mais s'y rend toujours, depuis la même période, pour y faire la cueillette du recyclage avec un conteneur supplémentaire;

ATTENDU QU' un remboursement ne s'applique que pour l'année courante ainsi que pour l'année antérieure;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le remboursement de la tarification (montant créditeur) pour le service d'ordures et ce, pour une partie de l'année 2015, au Groupe Yves Gagnon – BMR et autorise madame Madeleine Corbeil, commis, à facturer le Groupe Yves Gagnon – BMR pour l'ajout d'un conteneur pour le recyclage et ce, pour la même période ci-dessus mentionnée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. Transport Hayes

7.2.11. **LETTRE D'APPUI AU CPE AUX MILLE COULEURS – RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES DE GARDE**

1602-36

CONSIDÉRANT QUE *le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;*

CONSIDÉRANT QUE *la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;*

CONSIDÉRANT QUE *la Loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;*

CONSIDÉRANT QUE *l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;*

CONSIDÉRANT QUE *de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal de Saint-André-Avellin demande au Gouvernement du Québec de revoir les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 afin d'assurer l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.12. **ADOPTION DE LA LISTE PRÉLIMINAIRE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT À LA MRC ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM**

1602-37

ATTENDU QUE *le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, monsieur Richard Léger, soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 1^{er} février 2016, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, monsieur Richard Léger est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Saint-André-Avellin dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.13. DOSSIER DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE :

7.2.13.1 **CRÉATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION (DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE)**

1602-38

ATTENDU QUE la résolution numéro 1511-457EX adoptée par les membres du Conseil le 18 novembre 2015 à l'effet de mandater le cabinet Deveau Avocats aux fins de négocier les conditions de départ de la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater deux membres du Conseil aux fins d'accompagner et de faire le suivi, avec le cabinet Deveau Avocats, pour de telles négociations;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ET QU' un comité de négociation aux fins de négocier les conditions de départ de la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit créé;

ET QUE messieurs les conseillers Michel Thérien et Marc Ménard soient désignés comme membres de ce comité créé aux fins de négocier les conditions de départ de la Directrice générale et secrétaire-trésorière et présentent au Conseil municipal toute recommandation à cet effet, le tout sans admission et sous toutes réserves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.13.2 **REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

1602-39

ATTENDU l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal confie à madame Marie-Agnès Lacoste le mandat de Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour un remplacement temporaire du poste en titre à raison de deux jours par semaine soit les jeudis et vendredis (7 heures par jour);

ET QUE le présent mandat est pour la période du 5 au 26 février 2016 inclusivement et pourrait être prolongé selon les besoins et/ou une absence plus prolongée de la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

ET QUE la rémunération de madame Lacoste sera sur une base contractuel au taux horaire de 40, \$, sans aucun avantage tel que REER, assurance collective, vacances et autres avantages sociaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.14 **DEMANDE D'AUDIT SUR L'ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN PAR UNE FIRME DE PROFESSIONNELS RECONNUE**

1602-40

ATTENDU QUE l'employeur a l'obligation d'assurer un climat de travail serein pour l'intérêt de la municipalité et de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de ses travailleurs;

ATTENDU QUE la productivité de l'administration et des opérations est rendue problématique en l'absence de deux employés;

ATTENDU QUE certains comportements envers les employés ont été discutables selon le code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QU' il semble que la situation se dégrade continuellement sur les lieux de travail depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE devant ces circonstances, le Conseil municipal a besoin d'aide;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil demandent à monsieur le conseiller Michel Thérien de procéder à la recherche de deux à trois firmes professionnels reconnues pour un audit sur l'organisation de la municipalité de Saint-André-Avellin afin de proposer des pistes de solution et nous guider dans la démarche pour le meilleur intérêt des citoyens et de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.15 **REMBOURSEMENT CIMA+ - FRAIS POUR DÉSAMANTAGE DU THÉÂTRE DES QUATRE SOEURS**

1602-41

ATTENDU la réclamation pour services rendus en 2015 pour le devis concernant le désamiantage du Théâtre des Quatre Sœurs;

ATTENDU les montants retenus sur le dossier;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le remboursement de **1 126,76\$** représentant le solde de la première facturation pour le devis concernant le désamiantage;

ET QU' en ce qui concerne le solde de 2 216,77\$ pour les honoraires supplémentaires du désamiantage, les élus désirent rencontrer monsieur Luc Séguin de la firme CIMA+ afin de finaliser le dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Municipalité de Saint-André-Avellin

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.2.16 **PLAN DE GESTION DES CASTORS**

1602-42

ATTENDU l'offre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVPN) à l'effet d'utiliser l'outil d'acquisition de connaissances (avec une brève formation) afin de recenser les données relatives aux populations de castors pendant une saison et d'établir un plan de gestion;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal participe à ce projet sans contribution monétaire, seulement du temps-nature pour quelques rencontres et visites sur le terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

7.3.1. **SÉCURITÉ CIVILE :**

7.3.1.1. **EMBAUCHE DES PATROUILLEURS À VÉLO**

1602-43

ATTENDU QUE des services de deux patrouilleurs à vélo sont requis pour la saison estivale 2016;

ATTENDU l'intérêt des deux patrouilleurs de l'an passé à revenir à l'emploi de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, d'embaucher les mêmes patrouilleurs à vélo que l'an dernier et ce, au taux de **14,33\$/heure**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.3.1.2. MARATHON CANADIEN DE SKI – ASSISTANCE DU SERVICE INCENDIE

1602-44

ATTENDU QUE la 50e édition du Marathon canadien de ski se déroulera les 20 et 21 février 2016 et plus de 2500 skieurs sont attendus;

ATTENDU QUE le parcours passera par les municipalités de Saint-André-Avellin et St-Sixte, les organisateurs du marathon demande l'assistance gratuite du service des incendies pour le contrôle de la circulation aux intersections des routes 321 et 317 le 20 février 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent le service incendie de la municipalité à apporter leur support au Marathon canadien de ski 2016 pour assurer la sécurité à l'intersection de la route 321 Sud, le 20 février 2016;

ET QUE dorénavant, le service incendie de la municipalité de Saint-André-Avellin ne sera plus disponible pour assister la surveillance dans la municipalité de St-Sixte;

ET QUE les trois pompiers nécessaires lors de cet événement, seront rémunérés selon l'échelle en vigueur;

ET QUE cette résolution abroge la résolution portant le numéro 1511-430.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3.1.3. FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

1602-45

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la grille de formation des pompiers, incluant les formations spécialisées en désincarcération et autopompe, pour l'année 2016-2017 et ce, afin de réserver les crédits au programme nationale de la formation des pompiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3.2. SÉCURITÉ INCENDIE :

7.4. VOIRIE MUNICIPALE :

7.4.1. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE LEGAULT - TECQ

1602-46

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la montée Legault sont prévus dans le cadre du programme de subvention TECQ 2014-2018,

PAR CONSÉQUENT,

Municipalité de Saint-André-Avellin

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent monsieur Roger Valade, Inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour les travaux de réfection de la montée Legault et de procéder à l'analyse et l'adjudication du contrat pour lesdits travaux et ce, selon les règles du CMQ;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, monsieur Richard Léger, ou son représentant soient autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et adjudication de contrat,

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.4.2 SUIVI PRRRL – RÉCEPTION DES DEMANDES

Les demandes de subvention pour les municipalités n'ont pas encore été enregistrées (PRRRL - volet 1). Dès que ce sera fait, les municipalités recevront un accusé de réception pour chaque demande déposée.

7.5. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.5.1. SUIVI – DOSSIER DU RAPPORT D'ANALYSE DE L'ÉROSION DU LAC-HOTTE

1602-47

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVPN) a produit l'étude de caractérisation et son rapport de projet sur les tributaires du Lac-Hotte;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé cette dépense par la résolution numéro 1504-163, et que ce rapport doit être diffusé et/ou publicisé auprès des autres lacs de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal acceptent d'effectuer ce paiement au montant de **750,\$** à l'Association des propriétaires du Lac-Hotte;*

ET QUE le Comité consultatif en environnement est mandaté à diffuser et/ou publiciser ce rapport de projet auprès des autres lacs de la municipalité;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 410.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

7.6.1. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE REVITALISATION - SUBVENTION**

AVIS DE MOTION

1602-01AM

Monsieur le conseiller Germain Charron, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement sur le programme de revitalisation - subvention.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.6.2. **DEMANDE PIIA – 3, RUE ST-ANDRÉ**

1602-48

CONSIDÉRANT QUE David Leroy (InTrust) a déposé une demande relative à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 3, rue St-André, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve cette demande et autorise la rénovation de ce bâtiment principal, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2015-2025, aux conditions décrites ci-après, soient:

- Restauration des murs extérieurs et/ou la **pose privilégiée d'un déclin de bois**, ou d'un déclin de vinyle à l'horizontale, de couleur blanc, respectant le cachet patrimonial du bâtiment existant;
- Restauration des fenêtres originales et/ou le remplacement de celles-ci par des fenêtres de types semblables à celles existantes, pourvues d'un encadrement de couleur noir;
- Restauration des portes extérieures originales et/ou le remplacement de celles-ci par des portes de types semblables à celles existantes, pourvues d'un encadrement de couleur noir;
- Restauration de la galerie avant et sur le côté (côté stationnement), incluant la réfection de la partie en béton;
- Restauration de la toiture métallique de la galerie;

Municipalité de Saint-André-Avellin

- Installation de bacs à fleurs de couleur noir, au bas des fenêtres du rez-de-chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.3. **DEMANDE CPTAQ – 802, ROUTE 321 NORD**

1602-49

ATTENDU QUE les propriétaires au 802, Route 321 Nord ont déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 555-p et 556 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, sur une superficie de 4,200 mètres carrés, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour la construction d'une résidence et d'un chemin d'accès;

ATTENDU QU' il y a actuellement une résidence existante sur cette propriété depuis avant le décret de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricole, mais que l'emplacement projetée de la future résidence est située à l'extérieur de l'aire d'un demi-hectare bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU QUE le propriétaire est consentant à démolir la résidence existante dans l'éventualité que la Commission de protection du territoire agricole du Québec rende une décision favorable;

ATTENDU QUE le demandeur a l'intention d'entretenir cette terre agricole;

ATTENDU QUE ce projet est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appui cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisque ce projet implique que le remplacement d'une résidence;

ET QUE puisqu'il n'y a pas d'ajout d'une résidence, il n'y aura pas d'impact significatif sur les normes de distances séparatrices applicables au niveau des odeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.4. **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

1602-50

ATTENDU QUE selon le règlement numéro 33-00 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux deux ans par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des membres occupant les sièges impairs est échu depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la présente prend effet rétroactivement au 1er janvier 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler le mandat des membres suivants sur le comité consultatif d'urbanisme pour des termes mentionnés ci-dessous :

Sièges impairs (mandat se terminant le 31 décembre 2017)

Denis V. Pilon	siège # 1
Richard Gilbert	siège # 3
Royal Crites	siège # 5
Pierre Lafontaine	siège # 7

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.5. OFFRE DE SERVICE DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS POUR VISITES DES BANDES RIVERAINES ET DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.6.6. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION

1602-02AM

Madame la conseillère Lucie Lalonde, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement relatif à la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.6.7. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION

1602-03AM

Madame la conseillère Lucie Lalonde, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

Maire

Sec. Très.

NOUS REVENONS À L'ITEM "LOISIRS ET CULTURE"

7.7. LOISIRS ET CULTURE :

7.7.1. INSCRIPTION À LA JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

1602-51

ATTENDU QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. organise une journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais à la Maison du Citoyen de Gatineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE messieurs Marc Ménard, et Adéodat Bernard ainsi que madame Micheline Touchette soient autorisés à participer à cette journée qui se tiendra le vendredi 26 février 2016, à compter de 8h30 à la Salle des Fêtes de la Maison du Citoyen à Gatineau au coût de 20 \$ plus taxes par personne, incluant le dîner-buffet et un laissez-passer par participant pour visiter gratuitement le Salon du livre de l'Outaouais;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et le Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, monsieur Richard Léger, ou son représentant soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de **60, \$ plus les taxes applicables** à l'ordre de **CRSBP de l'Outaouais**;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous les items numéros 02 70230 349 et 02 70230 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.7.2. DEMANDES CONCERNANT L'ÉVÉNEMENT « TOUR DE LA PETITE-NATION BMR » :

7.7.2.1. MANDAT – SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA CLP POUR L'ÉVÉNEMENT « LE TOUR DE LA PETITE-NATION BMR 2016 »

1602-52

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, la municipalité de Saint-André-Avellin doit mandater monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, pour signer l'entente de participation à l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 », pour et au nom de la municipalité de Saint-André-Avellin pour une durée de un an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochains;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal mandatent monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-André-Avellin, l'entente de participation à l'événement « Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 » aux conditions ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.2.2. DEMANDE D’AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L’ÉVÉNEMENT « LE TOUR DE LA PETITE-NATION BMR 2016 »

1602-53

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, la municipalité de Saint-André-Avellin doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril prochain, sur notre territoire et ce, pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochains;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, à afficher à partir du 15 avril prochain, sur notre territoire, pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochains et ce, tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Saint-André-Avellin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.2.3. DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE POUR L’ÉVÉNEMENT « LE TOUR DE LA PETITE-NATION BMR 2016 »

1602-54

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, la municipalité de Saint-André-Avellin doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire et ce, pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochains;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire, pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Sec. Très.

7.7.3. L'ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU DEMANDE LA GRATUITÉ POUR LA SALLE « LA PARENTÉ »

1602-55

ATTENDU QUE *l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau désire obtenir gratuitement la salle « La Parenté » afin d'y tenir leur souper-bénéfice, qui se tiendra le 19 mars prochain, dont les profits reviendront à leur association,*

ATTENDU QUE *l'Association est un organisme communautaire offrant des services aux personnes handicapées depuis 36 ans;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal permet à l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau d'utiliser la salle « La Parenté » et ce, gratuitement, pour l'activité ci-dessus mentionnée.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.4. LE PAVILLON DU PARC DEMANDE LA GRATUITÉ POUR LA SALLE « LA PARENTÉ »

1602-56

ATTENDU QUE *le Pavillon du Parc (Centre intégré de santé et de services sociaux) et les partenaires travaillant auprès de la clientèle DI-TSA de la région organisent une journée spéciale pour souligner la semaine Québécoise de la déficience intellectuelle qui se tiendra du 14 au 18 mars prochains;*

ATTENDU QUE *cette année, les organisateurs désirent terminer la semaine Québécoise de la déficience intellectuelle avec une activité dansante, qui se tiendra le 18 mars prochain, en après-midi et que les organisateurs demandent de bénéficier de la gratuité de la salle « La Parenté » pour leur activité;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal permet au Pavillon du Parc (Centre intégré de santé et de services sociaux) d'utiliser la salle « La Parenté » au taux de 25\$ plus taxes, pour l'activité ci-dessus mentionnée;*

ET QUE *la municipalité autorise de verser un montant de 25,\$ à cet organisme (OSBL) à titre de don;*

ET QUE *Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de 25,\$ à l'ordre du Pavillon du Parc;*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Municipalité de Saint-André-Avellin

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.7.5. RECOMMANDE LE RÉENGAGEMENT DU CHEF DE CAMP POUR LE CAMP DE JOUR

1602-57

ATTENDU la recommandation de monsieur Éric Desjardins, coordonnateur des loisirs, à l'effet de réengager le même chef de camp de jour que l'an passé soit, madame Marilou Gray;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal réengage madame Marilou Gray à titre de chef de camp de jour pour la saison débutant en juin 2016 et ce, 40 heures semaines pour une période de 11 semaines, selon l'horaire établi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.6. TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR

1602-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal désirent modifier le tarif pour les inscriptions pour le camp de jour (7 semaines) soit :

	Résidents	Non-résidents
1 ^{er} enfant	120 \$	175 \$
2 ^e enfant	85 \$	140 \$
3 ^e enfant	75 \$	125 \$
La garderie n'est pas incluse		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.7. ACHAT DE CHAISES SUPPLÉMENTAIRES

1602-59

ATTENDU QUE des chaises additionnelles sont nécessaires pour rencontrer les besoins des clients lors d'événements au Complexe Whissell;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent l'achat de 150 chaises pliantes grises, au coût de 18,99\$ l'unité, plus taxes et frais de transport;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

ET QUE la Commission des Sports, Loisirs et Parcs contribuera pour l'achat de 100 chaises;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.7.8. **RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

1602-60

ATTENDU QUE des rénovations sont nécessaires à la bibliothèque :

- Création d'un local pour la Croix-Rouge
- Création d'un local pour la bibliothèque

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Marc Ménard a été mandaté par le Conseil municipal afin de communiquer avec un contracteur pour que celui-ci procède à une évaluation des travaux pour ensuite présenter une soumission pour les rénovations ci-dessus mentionnées;

ATTENDU QU' un contracteur nous a fait parvenir une offre de services pour les travaux ci-dessus mentionnées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de Construction Miric Enr au montant de **9 716,23\$ taxes incluses** afin de procéder aux travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.9. **REPRISE DE LA GESTION DE LA DISTRIBUTRICE À CAFÉ**

1602-61

ATTENDU QUE la gestion de la distributrice à café, installée au Complexe Whissell, est sous la responsabilité du cessionnaire de la cantine;

ATTENDU QUE ce dernier ne désire plus être le gestionnaire de cet équipement et désire que la Municipalité en reprenne la gestion;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte que la gestion de la distributrice à café, installée au Complexe Whissell, soit sous la responsabilité des employés des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.10. DEMANDE D'ACCÈS AU GYMNASE DE L'ÉCOLE J.M. ROBERT

1602-62

ATTENDU QU' une demande fut déposée par monsieur Rock Parent pour l'utilisation gratuite du gymnase de l'école J.M.Robert pour la tenue de pratiques de soccer;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent l'utilisation gratuite du gymnase de l'école J.M.Robert pour la tenue de pratiques avec monsieur Rock Parent pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.11. GALA SPORTIF PAPINEAU 2016

1602-63

ATTENDU QUE le Gala Sportif Loisirs Papineau a lieu le 30 avril prochain, à Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin a plusieurs nominés à ce gala;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin procède à l'achat de billets (selon la liste des nominés et accompagnateurs ± 24) au coût de 20 \$ chacun pour cet événement;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de la Corporation des Loisirs de Papineau pour défrayer les coûts desdits billets;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70130 999.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Secrétaire-trésorière adjoint par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Richard Léger
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

7.7.12. DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE POUR L'ÉVÈNEMENT « LA GRANDE TOURNÉE DES ÉCOLES 2016 »

1602-64

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement La Grande tournée des écoles 2016, la municipalité de Saint-André-Avellin doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire le 13 mai prochain;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Frédéric Ménard, responsable de l'événement La Grande tournée des écoles 2016 à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 13 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. **CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de correspondance (numéro 26 à 106) et certaines sont discutées avec les membres.

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. **VARIA**

10.1 **DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2016-2017 à 2018-2019 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Ce document de consultation est remis pour commentaires et observations, s'il y a lieu.

11. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre
8 février 2016	18h30	Comité loisirs
15 février 2016	18h30	CIMA+
22 février 2016	18h30	Comité sécurité publique
22 février 2016	19h30	Comité urbanisme
29 février 2016	18h30	Comité voirie

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1602-65

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h45 , la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

RICHARD LÉGER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT
PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.